



**Olympiade 2020/2024
Saison 2022/2023**

**CRA
Réunion en visioconférence
25 janvier 2023
PV n°1**

Présents : C. ANCEL - O. AVIGNANT - F. BRISSON - J. CHABROL – C. DREVES -
F. DUCHENE - M. GAUDEL - F. MILIN - F. MORTIER - L. PREVOSTO - B. PRIOU –
– C. WAGNER

Excusés : M. DE THY - M. FAVRE - F. LE CORVIC - D. QUINTIN

Absents : P. DUMAST – G. EON - B. GEFFROY - JM MATHEVET - L. RAKIC

Assiste : C. PENNAMEN

Odile Avignant demande que soit rajouté le secrétariat du CD22 dans la convocation

Une formation est organisée le 4 et 11 mars 2023 à Guingamp

1-mail Lannion (amende)

Avant le match, le CD22 a demandé que soit désigné les deux arbitres officiant en N3. Ces arbitres n'étant pas de la Bretagne, le secrétariat ne pouvait les saisir et la CRA a oublié de s'en occuper.

L'amende est donc annulée.

B. Priou demande de faire attention lors des désignations des matchs couplés.

2-tableau amendes

Comme indiqué dans le point précédent l'amende à Lannion est annulée.

Pour Lanester, M. Gaudel ne participe pas à la décision étant de ce club.

L. Caetano a oublié ce match à arbitrer. L'amende est annulée mais un rappel lui sera fait en lui indiquant que ce match non arbitré sera en sursis mais que si cela venait à se renouveler cette amende se réactivera.

Les autres cas sont validés.

3-DAFA

8 clubs n'ont pas les points suffisants. Les CDA vont faire le nécessaire pour désigner au maximum les arbitres de couverture de ces clubs.

Pour le CD22, J. Chabrol propose que des arbitres du 22 pourraient arbitrer dans le 35 proche de ce département.

4-Examen arbitre national et fédéral

B. Priou présentera à la CCA :

Charaud Pascal	3 matchs en 2em en national 6 en 1er
Lemarchand Maïwen	8 matchs en 2em en national 3 en 1er
Marin Catherine	4 matchs en 2em en national 2 en 1er
Rubin Thomas	2 matchs en 2em en national 1 en 1er
Duchêne Frédérique	6 matchs en 2em en national 7 en 1er
Duchêne Cécilia	9 matchs en 2em en national 4 en 1er
Graignic Jean Baptiste	7 matchs en 2em en national 6 en 1er
Chabrol Jérôme	13 matchs en 2em en national 5 en 1er

Il manque des rencontres à Thomas Rubin, B. Priou fera en sorte qu'il en ai le minimum pour le présenter.

Le Corvic Frank passera l'EF2 et Wagner Claudiana l'EF1.

5-vœu, indemnités d'arbitrage payés par la ligue

J. Chabrol préparera un vœu afin que les indemnités d'arbitre soient directement payées par la ligue et non par les clubs les jours de match. Un étalement des paiements en début de saison sera proposé aux clubs.

J. Chabrol demande que la sportive modifie le RPE dans le protocole des rencontres concernant le tirage au sort 1/2 heure avant le match et non 15 minutes pour se rapprocher du protocole de la nationale.

6-commission désignation

B. Priou demande aux personnes présentes si elles souhaitent participer aux désignations en national quand il aura la main pour les désigner en national. F. Duchêne et J. Chabrol sont intéressés.

B. Priou regrette que des arbitres se soient plaints mais pas auprès de lui pour le peu de match qui leur ont été attribué. Il précise que de nombreuses rencontres lui ont été rendues. Les désignations ont été faites d'après les disponibilités de chacun.

F. Mortier, estime que ses désignations ont été un peu justes. Pourtant il était disponible 1 week-end sur 2 et tous les samedis.

F. Duchêne note une énorme différence des désignations entre les différents arbitres en national.

7-bilan écusson par département

B. Priou n'arrive pas à avoir des écussons de la FFvolley

Il demande aux CDA de faire un bilan de leur besoin en écusson.

8-questions diverses

. J. Chabrol évoque la possibilité de mettre un 2^e arbitre (du club recevant) pour former les arbitres

M. Gaudel estime que ce sujet important devrait faire l'objet d'une autre réunion en présentiel

. B. Priou rappelle le règlement concernant les sanctions :

Sanctions terrain	Nombre d'inscriptions au relevé réglementaire			
Avertissement (carton jaune)		1		
Pénalisation (carton rouge)		2		
Expulsion (cartons jaune et rouge tenus ensemble)		4		
Disqualification (cartons jaune et rouge tenus séparément)		6		
Manquement aux devoirs d'entraîneur ou de capitaine		1		
Comportement irrespectueux avant la clôture de la feuille de match		2		

Le barème est doublé pour le capitaine, l'entraîneur, l'entraîneur-adjoint, le kinésithérapeute et le médecin.

Les inscriptions au relevé réglementaire par chaque instance (FFvolley, Ligue, Comité) sont comptabilisées globalement sur toutes les épreuves nationales, régionales et départementales.

Les inscriptions au relevé réglementaire sont conservées 1 an à compter de la date de la sanction de terrain. Passé ce délai, elles sont supprimées.

. Pour les équipes nationales, les marqueurs doivent être officiels sur les feuilles de match électroniques.

Les CDA doivent remplir le dossier « engagement marqueur », mettre une note et le transmettre à B. Priou qui les validera avant de les transmettre à la FFVolley.

M Gaudel souhaite qu'une procédure pour les formations de marqueurs à la FDME soit envisagée, alors qu'il n'en existe aucune au plan national.

Bruno PRIOU

Président de la CRA

Fin de séance : 22h30

approuvé par le CD du 18/02/23